

Déchets dangereux : prévenir les risques d'incendie

Attention à vos batteries de vélos ou de trottinettes électriques : elles peuvent provoquer des départs de feu. Lorient Agglomération appelle les habitants à la vigilance face à la recrudescence d'incendies dans les installations de traitement des déchets. De simples erreurs de tri peuvent avoir des conséquences graves pour les personnes, les équipements et l'environnement. Le respect des consignes de tri est plus que jamais essentiel pour garantir la sécurité de tous.

Ces derniers mois, plusieurs départs de feux ont été recensés sur des centres de tri des emballages au niveau national. Ces incidents s'inscrivent dans une tendance préoccupante liée à la présence croissante de batteries et appareils électriques dans les poubelles collectées à domicile, notamment avec le développement des vélos et trottinettes électriques. Il est important de rappeler que ces déchets ne doivent pas être jetés dans les poubelles ménagères mais doivent être rapportés en magasin.

Des déchets dangereux à ne pas jeter dans les poubelles du quotidien

Les batteries au lithium, présentes dans de nombreux objets du quotidien, représentent un risque majeur lorsqu'elles sont jetées avec les déchets ménagers. Soumises à des chocs, des compressions ou des courts-circuits durant la collecte et le tri, elles peuvent s'enflammer brutalement. Le lithium est un métal très réactif, et les fumées dégagées lors d'un incendie sont particulièrement toxiques. Ces déchets nécessitent donc un traitement spécifique et sécurisé.



Un danger pour toute la chaîne d'intervention

Les départs de feu intempestifs mettent en danger l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets : camions de collecte, centres de tri, déchèteries et centres de stockage peuvent être impactés. Les agents sont en première ligne, notamment dans les centres de tri des emballages où, en moyenne, une soixantaine de personnes interviennent manuellement au quotidien pour affiner le tri et permettre le recyclage des déchets. Les conséquences sont multiples : risques pour la santé des agents, destructions d'équipements, coûts importants pour la collectivité et perturbation du recyclage des matières.

Des filières spécialisées pour les déchets à risque

Les déchets contenant des batteries ou composants électriques **ne doivent jamais être jetés dans les poubelles**. Ils doivent être orientés vers **des filières spécifiques** adaptées à leur dangerosité. Dans la majorité des cas, ces déchets sont à rapporter **en magasin (filières de reprise) via la filière Ecosystem**, qui assure la collecte, la dépollution et le recyclage sécurisé des équipements électriques et électroniques. Consultez la liste des magasins repreneurs sur le site <https://www.ecosystem.eco/>.

Adopter les bons gestes de tri est indispensable pour prévenir les incendies, protéger les agents et garantir le bon fonctionnement du service public de gestion des déchets.

Contact presse Lorient Agglomération :

presse@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

